

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

15

Nombre de conseillers
présents

13

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 11/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le onze du mois de juin à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	GOURINCHAS David	BASSOULET Nathalie
ALLAIN Daniel	DESCHAMPS Marie-France	MOREAU Vincent
SOURDET Josiane	RAT Michel	GERVAIS Jean-Christophe
MOUSSEAU Christiane	MAZEAU Michel	
PAGES Didier	AUPY Jean-Louis	

Étaient absentes : Martine DUBUISSON et Marie-Françoise SACRISTE

Procurations : de M. DUBUISSON à N. BASSOULET et de M-F. SACRISTE à J-L. AUPY

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Didier PAGES a été désigné en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Délibérations :

1 - Vente de la tondeuse autoportée

2 - Décision modificative budgétaire sur le budget principal - Virements de crédits en dépenses d'Investissement

- Organisation des élections départementales et régionales

- Dispositif "Ma Procuration"

- Application Intramuros de la CCPN

- Cérémonies commémoratives patriotiques

- Logement du médecin

- Informations relatives au Brexit

-Concert Clavicorde

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter une délibération : Demande d'un Fonds de Concours.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 16 avril 2021. Le Conseil accepte à l'unanimité.

1. Délibération : Vente d'une tondeuse autoportée

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de vendre la tondeuse autoportée de la Commune, qui ne sert plus.

Ce tracteur est de Marque ISEKI, Type SGR 22 HRU, acquis par la Commune en Mai 2002, numéro d'inventaire 143.

Une proposition faite par Monsieur Jean-Claude DESMOND domicilié au lieu-dit « Tassat » 24300 Javerlhac-et-La-Chapelle-Saint-Robert de 850,00 € (huit cent cinquante euros) semble raisonnable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- donne un avis favorable pour la vente de cette tondeuse pour un montant de 850,00 € à Monsieur Jean-Claude DESMOND domicilié au lieu-dit « Tassat » 24300 Javerlhac-et-La-Chapelle-Saint-Robert
- autorise Monsieur le Maire à réaliser cette vente et à signer tout document

2. Délibération : Décision modificative budgétaire sur le budget principal - Virements de crédits en dépenses d'investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que pour l'achat de mobilier urbain, il est nécessaire de faire un virement de crédits en dépenses comme suit :

CRÉDIT A RÉDUIRE EN DÉPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
21	21312	10002 Bâtiments	Bâtiments scolaires	- 3 500,00 €
TOTAL :				- 3 500,00 €
CRÉDIT A OUVRIR EN DÉPENSES				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
21	2188	10006 Matériel et Mobilier	Autres	+ 3 500,00 €
TOTAL :				+ 3 500,00 €

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la proposition du Maire,
- autorise le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

3. Délibération : Demande d'un Fonds de Concours

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5215-26,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais et notamment les dispositions incluant la Commune de Javerlhac-et-La-Chapelle-Saint-Robert comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de Javerlhac-et-La-Chapelle-Saint-Robert a procédé à la "Réfection totale d'une partie des voies communales n°201 et n°9 le long de la Flow Vélo " et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais du fait que l'opération est totalement réalisée à ce jour,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais en vue de participer au financement de la " Réfection total d'une partie des voies communales n°201 et n°9 le long de la Flow Vélo », à hauteur de **20 000,00 €**.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Organisation des élections départementales et régionales

Le Conseil municipal met au point l'organisation des bureaux de vote pour le 1er et 2nd tour des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021.

- Départementales

Président du Bureau:

Jean-Pierre PORTE, suppléant Daniel ALLAIN

Assesseurs :

Martine DUBUISSON, suppléante Marie-Françoise SACRISTE

Vincent MOREAU, suppléant Jean-Louis AUPY

Christiane MOUSSEAU, suppléant David GOURINCHAS

Secrétaire :

Jean-Christophe GERVAIS

08^H00 - 12^H00	- Martine DUBUISSON - Christiane MOUSSEAU - Jean-Pierre REYDY - Francis ROUGIER
12^H00 - 15^H00	- Jean-Christophe GERVAIS - David GOURINCHAS - Alfred MOUSSEAU - Marie-Françoise SACRISTE
15^H00 - 18^H00	- Jean-Louis AUPY - Gwladys GERVAIS - Vincent MOREAU - Françoise PIZANO

- Régionales

Président du Bureau:

Jean-Pierre PORTE, suppléant Daniel ALLAIN

Assesseurs :

Michel MAZEAU, suppléante Nathalie BASSOULET

Didier PAGES, suppléant Michel RAT

Josiane SOURDET, suppléant Marie-France DESCHAMPS

Secrétaire :

Jean-Christophe GERVAIS

08^H00 - 12^H00	- Jean-Pierre PORTE / Daniel ALLAIN - Jacques BOUTHINON - Marc GOURINCHAS - Michel RAT - Jocelyne REYDY
12^H00 - 15^H00	- Marie-Noëlle BOURBON - Pascal CHAMBARD - Marie-France DESCHAMPS - Fabrice FIALEIX - Didier PAGES
15^H00 - 18^H00	- Nathalie BASSOULET - Hervé CAPELLE - Jean-Claude DESMOND - Marie-Christine MARTIAL - Josiane SOURDET / Michel MAZEAU

Dispositif "Ma Procuration"

Le Maire avait évoqué lors du conseil du 12 avril le dispositif "Ma Procuration" : les électeurs peuvent en effet faire une demande de procuration en ligne mais devront quand même passer en gendarmerie afin de contrôler la demande. Rappel : deux procurations par électeur.

Application Intramuros de la CCPN

Didier PAGES prend la parole en expliquant que cette application a été mise en place par la Communauté de Communes pour les 28 communes du Périgord Nontronnais. Cette application "Intramuros" est à télécharger sur les mobiles ou tablettes. Elle permet d'informer, de découvrir les alertes, les événements, les actualités, les commerçants, les associations et les lieux à visiter de la commune de Javerlhac et La Chapelle Saint Robert et des alentours.

Vanessa DESMOND a suivi la présentation et est référent de cette application pour notre commune.

Cérémonies commémoratives patriotiques

Au delà du 8 mai célébré en comité très restreint (Covid oblige) le maire tient à souligner aux élus et, à travers eux, à rappeler à la population l'importance des dates anniversaires trop souvent oubliées :

1 - 25 avril : Journée du Souvenir des Victimes et Héros de la Déportation

2- Circulaire relative à la Mémoire de l'Esclavage

3- 8 juin : hommage aux Morts pour la France en Indochine

Logement du médecin

Au 1er juillet 2021, le Docteur DE PABLOS logera au Presbytère, ce logement étant vacant à cette date.

Informations relatives au Brexit

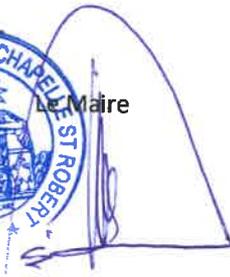
Le Maire informe les élus : pour les citoyens britanniques résidant depuis 5 ans ou plus en France, le titre de séjour sera valable pour 10 ans, renouvelables. S'ils vivent en France depuis 2015, ce titre portera d'abord sur une durée de 5 ans renouvelables. Quant aux Britanniques venant s'installer en France à partir de cette année eux seront considérés comme relevant d'un pays tiers à l'UE, le visa est obligatoire.

Concert Clavicorde

Le Maire informe les élus du concert en l'Église de la Chapelle Saint Robert le dimanche 13 juin ; il sera présent d'une part pour remercier l'association Clavicorde de son action culturelle sur la commune et d'autre part pour saluer le renouveau d'une association au sortir d'une triste période : à travers elle, il souhaite la renaissance des activités culturelles, patriotiques et sportives, un tissu associatif qui a trop longtemps souffert.

Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 40 minutes.

Fait le 28 Juin 2021.


Le Maire

Le Secrétaire
